

 <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/autorisation-d-absence-pour-regles-doulour...>

 De

 2 min read

## Autorisation d'absence pour règles douloureuses à l'université de Rouen : "Il faut l'élargir aux entreprises" - France Bleu

À l'université de Rouen, la motion qui autorise les étudiantes à s'absenter en cas de règles douloureuses **a été adoptée à l'unanimité le 29 septembre 2023**. Au parlement, la proposition de loi fait débat. Un texte est débattu ce mercredi 27 mars en commission à l'Assemblée nationale, il prévoit **un arrêt pris en charge par la sécurité sociale jusqu'à 13 jours par an en cas de règles incapacitantes**. Mais une proposition de loi similaire avait été retoquée par les sénateurs en février dernier. À l'université de Rouen, il n'y a pas de débat parmi les étudiantes au sujet de cette autorisation à s'absenter, **toutes saluent une mesure nécessaire**.

france  
**bleu**  
publicité

Il y a celles qui se forçaient à aller en cours avant, bien que souffrant de maux de ventre. C'est le cas de Mélinda, étudiante en master de droit des affaires : **"Je n'osais pas m'absenter parce que je sais que ça aurait pu ne pas être considéré"**. Depuis, les choses ont changées, même si tout le monde n'est pas encore au courant de cette nouvelle possibilité. **Albertine souffre d'endométriose**, une maladie qui provoque dans certains cas des douleurs de règles invalidantes. L'étudiante en droit va pouvoir rester chez elle maintenant qu'elle sait que c'est autorisé. **"Ça va me permettre de réviser d'autre cours, être au calme, allongée, au lieu d'aller en cours et de ne pas parvenir à me concentrer"**, indique-t-elle.

Certaines étudiantes, comme Célia, pensent que cette mesure à l'université est une première étape avant sa mise en place en entreprise. *"C'est un bon début, maintenant, **il faut agrandir ça au cadre professionnel**"*, demande l'étudiante en sciences politiques. Pour justifier leur absence aux TD (travaux dirigés), qui sont obligatoires, et aux examens, **il leur suffit d'écrire un mail au professeur pour leur expliquer la situation**. Les étudiantes n'ont pas besoin de certificat médical. Il n'y a pas non plus de nombre limite de jours d'absence pour ce motif.

Generated with Reader Mode